



## Motion Clair-Logis en mains publiques

Dans la configuration actuelle, la Fondation Clair-Logis, fondation communale, bénéficie d'un droit de superficie octroyé par la Municipalité et est propriétaire du bâtiment de la Route de la Mandchourie.

Le 27 novembre 2016, le peuple a approuvé un message relatif à la mise à disposition en droit de superficie des parcelles n°839 et 840 pour le développement de structures destinées à l'accueil des aînés. C'est sur ces parcelles que se trouve le bâtiment existant de la Fondation Clair-Logis. Nous apprenions dans le message que la Fondation projetait la déconstruction de ce bâtiment très difficilement réhabilitable et la construction d'un nouveau bâtiment. Le message, accepté par la population delémontaine, précisait que « *pour réaliser le projet, la Fondation Clair-Logis recherche un partenariat avec un investisseur privé et une banque régionale* ».

Le 28 juin 2017, le Conseil communal communiquait que le projet du nouveau bâtiment Clair-Logis a été développé en collaboration avec la société privée Gestiparcs Immobilier SA qui est à l'origine de la Résidence de La Jardinerie. A la suite de cette nouvelle collaboration, la Fondation Clair-Logis deviendrait locataire du nouveau bâtiment propriété de la société Gestiparcs Immobilier SA qui bénéficierait, elle, d'un droit de superficie octroyé par la Municipalité. La Fondation communal perd donc sa qualité de propriétaire du bâtiment.

Depuis, le développement du projet Gestiparcs a pris du retard. Des inquiétudes ont émergé concernant le développement du projet et le groupe socialiste craint pour la pérennité de l'institution Clair-Logis. Source d'inquiétude : la location annuelle du bâtiment qui serait de l'ordre du million de francs par année, une somme mirobolante. Il ne s'agit pas d'un partenariat public-privé équilibré mais d'un désengagement communal dangereux au profit du privé. Une reprise du projet par la collectivité publique et / ou par la Fondation est nécessaire, ce pour éviter que des charges exorbitantes soient reportées sur les institutions publiques.

La présente motion demande au Conseil Communal d'intervenir auprès de la Fondation Clair-Logis pour trouver une solution permettant à la Fondation, ou à la Municipalité, de devenir propriétaire du nouveau bâtiment que Clair-Logis exploitera.

Delémont, le 28 septembre 2020

Pour le groupe socialiste,  
Marc Ribeaud

*(Handwritten signatures in blue ink)*

Al. Quins  
Z. Bittel  
A. Schneider  
Z. Bittel  
P. Bittel  
C. Bachmann  
P. Ribeaud  
P. B. (P. Bittel)  
Grossod  
A.  
Trauth